



Le 9 janvier 2012

A la Direction des écoles catholiques

Madame la Directrice,
Monsieur le Directeur,

OBJET : 3ème affiche de pastorale 2011-2012

Nous sortons des plus longues nuits de l'hiver.
Nuits blanches et nuits noires, nuits de veille ou de repos, nuits trop longues ou trop courtes.
Nuits de solitude, nuits d'angoisse et nuits de paix, nuits qui portent conseil, nuits de profonde liberté.

La nuit, c'est le temps du silence à apprivoiser.

Le silence ouvre à la vie intérieure, il est un rendez-vous avec nous-mêmes, de réception et de réflexion. On y affronte la difficulté de vivre et cela peut faire peur.

Le silence permet aussi de mûrir et de consolider nos convictions, d'élaborer nos choix et de déterminer nos engagements.

Ce temps de retrait et de solitude peut être aussi temps d'ouverture, temps d'écoute de nous-mêmes et du monde, temps au cœur duquel Dieu peut se révéler. Il est alors temps de prière.

*« Au matin, à la nuit noire, Jésus se leva, sortit et s'en alla dans un lieu désert ; là, il pria. »
Mc 1, 35.*

Le silence est d'or lorsqu'il se fait source de force et de créativité, lorsqu'il fait ressortir la valeur de la Parole ou qu'il fait place au rythme de la nature, à la musique du monde.

Lorsqu'à l'aurore, la nuit s'efface pour faire place au jour nouveau.

C'est dans la nuit de Noël que l'étoile est apparue, que le Christ s'est révélé lumière du monde.

Les propositions d'animation ci-jointes, destinées autant aux adultes qu'aux enfants et aux jeunes sont accessibles également sur le site de la pastorale scolaire.

Qu'en cette année nouvelle nous favorisions des temps et des espaces pour goûter à ce si précieux silence. Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations respectueuses et mes vœux les meilleurs pour 2012.

Pour la CIPS
Myriam Gesché

Commission Interdiocésaine de Pastorale Scolaire (CIPS)

Secrétariat Général de l'Enseignement Catholique en Communautés française et germanophone asbl
Avenue E. Mounier 100 - 1200 Bruxelles - Tél: 02 256 70 11 - Fax: 02 256 70 12 – segec@segec.be